

REPUBLIQUE FRANÇAISE
□ LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

□
**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 22 FEVRIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 22 février, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Henri WEISDORF ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

Conseillers Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Dominique LOCHON ; M. Jean-Pierre LEFEVRE à partir de la délibération n° 20130018 à 20H00 ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL ; M. David BERREBY ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Chantal FEUGERE ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT ; M. Serge BETMONT ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Gilbert REYNAUD

Représentés :

Mme Martine LETOUBLON donne pouvoir à Mme Martine BLANCHOUT.
Mme Chantal CARDELEC donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

Absents excusés :

Mme Virginie BIARNES
M. Jean-Pierre LEFEVRE jusqu'au vote de la délibération n° 20130017

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Martine BLANCHOUT

A 19H35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Intervention :

Monsieur Jacques MICHELET rend hommage à Monsieur Jean-Claude FISCHOF, ancien élu de la Commune décédé le 9 janvier 2013. « Avec Jean-Claude Fischhof disparaît un de ces hommes qui font l'histoire, un militant de l'humain dans toutes les situations traversées. Jusqu'à ses derniers jours, il a été ce citoyen responsable, attentif à l'actualité, particulièrement préoccupé des menaces pesant sur les plus faibles, les plus fragiles. Il a été le promoteur de la construction d'une humanité fraternelle et de justice pour laquelle il n'a cessé d'agir. »

Jacques Michelet retrace la vie de Monsieur Fischof, ses parents venant de Haute Hongrie (la Slovaquie actuelle). Né à Paris en 1920, après avoir intégré Sup-élec qu'il ne pourra terminer en raison des lois antijuives de 1940, il passe en Zone Sud, puis en Afrique pour rejoindre et participer à la Résistance dans les Forces aériennes Françaises Libres, à Londres, dans la brigade Lorraine, avec laquelle il effectuera des missions des plus risquées sur la France, les Pays Bas, la Belgique...A la libération, porteur des idéaux du Conseil National de la Résistance (CNR), de son projet pour la France, il intègre Air France, où il s'engage avec la CGT dans la relance industrielle et sociale, puis au Parti Communiste Français pour développer une France démocratique. Après un licenciement, il est réintégré à Air France quelques années après, non plus comme aviateur mais comme ingénieur d'études. Elu conseiller municipal en 1977, puis en 1983 jusqu'en 1989, il s'implique dans tous les domaines de l'humain avec rigueur et intégrité. Il était médaillé de la Légion d'Honneur à titre militaire, et titulaire de la médaille de la Résistance et de la Croix de Guerre.

Jean-Michel FOURGOUS fait observer une minute de silence à l'Assemblée.

Administration Générale

1 - Rec-20130001

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20120155	Prestations de services de restauration pour les cérémonies de fin d'année	41 275 € TTC
DM-20120167	Location et maintenance de fontaines de nettoyage	5 993,37 € TTC /an Marché de 4 ans
DM-20120168	Externalisation de l'accueil	3 551,70 € TTC/mois reconductible 3 fois pour une période d'un an
DM-20130000	Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la maison de l'agiot	18 098 ,05 € TTC

DM-20130001	Entretien du linge des écoles et des centres de loisirs	Montant annuel Minimum 20 000 € TTC Maximum 60 000 € TTC Reconductible 2 fois
DM-20130002	Création d'une oeuvre et création graphique dans le cadre de l'exposition 'Le dessin contemporain dans tous ses états'	750 € TTC
DM-20130004	Avenant au marché de fourniture et livraison de repas pour les multi accueils Modifiant les montants unitaires : Déjeuner Bébés de 2,86 € à 2,97 € - Déjeuner des grands de 2,97 € à 3,21 € - Gouter de 0,53 € à 0,688 €	
DM-20130005	Contrats de cession de droit d'exploitation pour la saison culturelle 2012/2013	Ste « W Spectacle » 2 354 € TTC Cie « Les Ehontés » 2 200 € TTC Cie « La Mer est ton miroir » 2 918 € TTC
DM-20130006	Achat de trois motos pour la police municipale	17 268,30 € TTC
DM-20130007	Etude de faisabilité pour la réfection de la toiture du tennis Suzanne Lenglen	7 558,72 € TTC
DM-20130008	Elaboration du dossier de consultation des entreprises pour l'extension du cimetière de la Vallée Favière	10 034,44 € TTC
DM-20130014	Festival Interdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' avec les professeurs et les élèves des Ecoles d'Enseignements Artistiques et la Cie « L'ensemble l'Abrupt »	315,20 € TTC
DM-20130018	Création d'une oeuvre dans le cadre de l'exposition 'De la ligne à l'espace' Résidence 'Le dessin contemporain dans tous ses états' Galerie de la Ferme du Mousseau Contrat avec Mme Juliette Mogenet	500 € TTC
DM-20130019	Création d'une oeuvre dans le cadre de l'exposition 'De la ligne à l'espace' Résidence 'Le dessin contemporain dans tous ses états' Galerie de la Ferme du Mousseau Contrat avec Mme Cécile Carrière	500 € TTC

Interventions :

Jacques STEVENS demande des explications sur les décisions :

N° 20120168 – Externalisation de l'accueil : Pourquoi avoir fait le choix d'une externalisation et indique que ce sujet n'a pas fait l'objet d'une information ou d'un débat lors du Comité Technique Paritaire.

N° 20130008 - Elaboration du dossier de consultation des entreprises pour l'extension du cimetière de la Vallée Favière : Il s'interroge sur le fait de consulter de nouveau sur ce projet d'extension qui a été déjà évoqué lors de la réunion Commission Travaux du 20 juillet 2012, et a été présenté avec différents scénarios de travaux en 3 phases pour un montant de plus ½ million d'Euros y compris plans et schémas.

Gérald FAVIER apporte la réponse sur l'externalisation de l'accueil en précisant que le choix de faire appel à une société spécialisée dans ce domaine existe déjà depuis 2 ans ½ . La Société en place ne remplissant pas son contrat, il a été décidé de procéder à son remplacement. C'est la Société ASTON AGENCY qui a été retenue, qui procède aux recrutements selon les critères donnés et qui assure un service de professionnels de l'accueil en permanence palliant les absences pour congés ou maladie.

Jacques RAVION précise que le budget de l'extension du Cimetière aborde 1 million d'Euros. Il faut donc élaborer le dossier définitif, lancer l'appel d'offres et consulter les entreprises. Dans ce projet, il est envisagé de privilégier l'aspect paysager et de lieu de recueillement.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Enfance/Education

2 - 20130017

Revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL)

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

La Mairie invite le Conseil Municipal à émettre une proposition sur le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs, applicable pour l'année 2012, conformément à l'article 85 de la loi 88-1149 des finances pour 1989.

Vu l'article 85 de la loi 88-1149 des finances pour 1989,

Vu la délibération 20110110 du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 portant sur la revalorisation de l'IRL,

Considérant que l'IRL des instituteurs applicable pour l'année 2011 s'établissait à 232,00 euros par mois,

Considérant que le taux d'inflation moyen pour l'année 2011 était de 2,1%,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

ARTICLE 1 : **PROPOSE** d'appliquer au taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement (IRL) pour l'année 2012 une augmentation équivalente à l'augmentation du taux de l'année 2011, soit 2,1 % le taux de base de l'IRL pour l'année 2012.

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours la commune.

Enfance/Education

3 - 20130018

Apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune soutient, depuis 2010, le projet d'apprentissage des échecs au sein des écoles, par un animateur diplômé, porté par l'Association des échecs d'Elancourt.

Dans ce prolongement, il y a lieu de poursuivre ce partenariat avec l'Association des échecs d'Elancourt au titre de l'année 2013, par la conclusion d'une nouvelle convention.

Vu la délibération n° 20100460 du 24 septembre 2010 portant sur l'apprentissage des jeux d'échecs dans les écoles,

Interventions :

Dominique LOCHON précise que depuis 2010, cet apprentissage du jeu des échecs pour les élèves de CM1 et CM2 représente un apport important de l'aveu même des enseignants. Il était prévu de le développer et à terme de le généraliser. Elle regrette que ce projet, pour cette année scolaire, ait été réduit de 50 %, ne soit renouvelé qu'à partir du 1^{er} mars jusqu'au 30 juin 2013 et demande pourquoi cette prestation de qualité n'a pas été assurée sur l'ensemble de l'année scolaire.

Jean-Michel FOURGOUS précise que cette prestation qui développe l'intelligence aux mathématiques est, pour cette année scolaire, maintenue seulement en partie pour des raisons de contraintes budgétaires et souligne que peu de communes en France propose cet apprentissage en primaire.

Laurent VERAT, en tant que Directeur Général de la Fédération Française des Echecs, rajoute que 1000 à 2000 communes en France proposent un dispositif de jeu d'échecs plus ou moins étendu sur leur territoire ; Elancourt ayant la particularité de l'étendre à l'ensemble de ses groupes scolaires, ce qui est plutôt rare. En tant que Conseiller Municipal, il estime dommageable de faire le choix de cette économie même s'il comprend fort bien les contraintes budgétaires. Il regrette que l'Intervenant, champion de Roumanie, qui s'est beaucoup investi pour cet apprentissage n'ait pas été prévenu de cette décision suffisamment tôt.

Dominga DOURCHE demande ce que représente l'économie réalisée en commençant en mars 2013.

Jean-Michel FOURGOUS annonce une économie de l'ordre de 8 000 €.

Jacques MICHELET regrette que ce choix de réduction porte sur une prestation qui touche aux apprentissages des enfants, c'est un choix négatif pour les Elancourtois.

Gérald FAVIER précise que cette prestation sera rétablie à son niveau initial quand la situation de la France s'améliorera. D'autres impératifs seront à gérer dans les prochains mois, notamment celui de la réforme des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M.Dominique Lochon)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'Association des Echecs d'Élancourt pour l'apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles au titre de l'année 2013.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

4 - 20130019

Accueil de l'Association pour la création et l'innovation artistique

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition du studio de danse et du plateau théâtre de la Ferme du Mousseau afin d'accueillir « **L'Association pour la création et l'innovation artistique** ». Cette association sera également accueillie dans les locaux d'hébergement pour qu'elle puisse s'organiser pendant ses répétitions aux dates présentées ci-dessous.

Considérant que cet accueil concerne les répétitions du spectacle « **Tupac Requiem** » les 18, 19, 21 et 22 mars 2013 au studio de danse de 9h à 16h et du 15 au 20 mai 2013 au plateau théâtre de 9h à 18h30,

Considérant la nécessité d'établir une convention de mise à disposition du studio de danse, du plateau théâtre et des locaux d'hébergement entre la Ville d'Elancourt et « **L'Association pour la création et l'innovation artistique** » dans le cadre culturel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition du studio de danse, du plateau théâtre et des locaux d'hébergement à « **L'Association pour la création et l'innovation artistique** » par la Commune d'Elancourt dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

5 - 20130020

Accueil de l'Association 'Théâtre du Pavillon'

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau à l'association « **Théâtre du Pavillon** ».

Cette association sera également accueillie dans les locaux d'hébergement, afin que celle-ci puisse s'organiser pendant ses répétitions aux dates présentées ci-dessous.

Considérant que cet accueil concerne les répétitions du spectacle « **Les 7 jours de Simon Labrosse** » du 25 avril au 3 mai 2013,

Considérant la nécessité d'établir une convention de mise à disposition du studio de danse, du plateau théâtre et des locaux d'hébergement entre la Ville d'Elancourt et l'association « **Théâtre du Pavillon** » dans le cadre culturel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle et des locaux d'hébergement à l'association « **Théâtre du Pavillon** » par la Commune d'Elancourt dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

6 - 20130021

Accueil de la Compagnie 'Les Passionnés du Rêve'

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau afin d'accueillir la compagnie « **Les Passionnés du Rêve** ». Cette compagnie sera également accueillie dans les locaux d'hébergement afin qu'elle puisse s'organiser pendant ses répétitions aux dates présentées ci-dessous.

Considérant que cet accueil concerne les répétitions du spectacle « **Le Mur de l'équilibre** » du **17 au 21 juin 2013,**

Considérant la nécessité d'établir une convention de mise à disposition de la salle de spectacle et des locaux d'hébergement entre la Ville d'Elancourt et **La compagnie « Les Passionnés du Rêve »** dans le cadre culturel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle et des locaux d'hébergement à **La compagnie « Les Passionnés du Rêve »** par la Commune d'Elancourt dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

7 - 20130022

Demande de subvention dans le cadre des Crédits de Renouvellement Urbain du Conseil Régional

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, la Ville d'Elancourt bénéficie, de par ses territoires en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), d'une contribution financière de la Région au titre des Crédits de Renouvellement Urbain, répartie comme suit :

- Quartier des Petits Prés : 600 000 €
- Quartier des 7 Mares : 150 000 €
- Quartier des Nouveaux Horizons : 150 000 €

En 2013, la Ville d'Elancourt souhaite mettre en œuvre les premières opérations liées au réaménagement du quartier des Petits Prés, incluant notamment la restructuration complète du square central des Petits Prés et de ses abords, pour un montant total des travaux estimé à 1 010 000 € TTC, consistant à la création d'une place publique, de nouvelles aires de jeux pour les enfants, d'une aire de stationnement de type « dépose minute », de nouveaux espaces végétalisés, au renouvellement du mobilier urbain, au remplacement et au renforcement des éclairages publics.

Vu la délibération du 11 octobre 2007 du Conseil Régional d'Ile de France relative à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain,

Vu la délibération du 18 décembre 2008 du Conseil Municipal d'Elancourt relative à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain,

Considérant la mise en œuvre, en 2013, des premières opérations liées au réaménagement du quartier des Petits Prés, incluant notamment la restructuration complète du square central des Petits Prés, pour un montant des travaux estimé à 1 010 000 € TTC,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Elancourt de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France la contribution financière de 600 000 € affectée au quartier des Petits Prés dans le cadre des Crédits de Renouvellement Urbain de la Région,

Interventions :

Michel BESSEAU indique que lui et son groupe voteront pour cette délibération, pour les habitants du quartier des Petits Prés, mais regrette qu'elle soit présentée sur table à cette séance.

Gérald FAVIER précise qu'il fallait attendre que la Commission Appel d'Offres, réunie dans la semaine, ait statué avant de passer en conseil municipal. Présenter cette délibération sur table permet de gagner un mois. Il n'est pas autorisé de commencer les travaux avant que le Conseil Régional ait donné son accord sur la subvention ; de cette façon, ces travaux pourront être terminés pour la rentrée scolaire prochaine.

Jacques MICHELET rappelle que tout Elu doit avoir le temps de réfléchir pour toutes les délibérations présentées en séance.

Dominique LOCHON comprend la réponse de Gérald FAVIER, mais précise que ce n'est pas conforme. Sur le texte de la délibération elle-même, elle rappelle qu'il ne s'agit pas du quartier des Nouveaux Horizons mais du quartier de la Haie à Sorel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** le projet de restructuration du square central du quartier des Petits Prés et de ses abords, **SOLLICITE, au titre de ce projet**, la contribution financière du Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 600 000 € (six cent mille euros) et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

8 - 20130023

Débat d'orientation budgétaire du Budget Principal 2013

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée que l'élaboration du budget primitif 2013 du Budget Principal est précédée d'une phase préalable constituée par un débat d'orientation budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2312-1 et L 2121 - 8,

Considérant que ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations présentées dans la note de synthèse jointe en annexe,

Interventions après la présentation des orientations budgétaires, dont copie du diaporama jointe à ce compte-rendu :

Michel BESSEAU prend la parole en définissant le plan de son intervention qui se présentera en deux parties comme le permet la loi lors du débat d'orientations budgétaires : contexte national et international puis contexte local.

A) Environnement économique :

Michel BESSEAU évoque le taux de chômage qui, d'après la presse spécialisée et d'opinion, est dû en grande partie, dans les pays du nord de l'Europe et en Allemagne, à la démographie. C'est la France et l'Amérique du Sud qui ont la démographie la plus importante. Il souligne que le déficit de la France est passé, en un an, de 5.2 millions € à 3.7 millions €, ce qui est déjà un mieux pour le pays.

B) Contexte local :

S'il est vrai que l'augmentation des impôts n'a pas dépassé 3 % sur le mandat, l'Elancourtois, selon lui, ne fait pas le même calcul. D'après le site internet de Bercy, qui reprend l'ensemble des résultats des comptes administratifs de toutes les communes, les impôts sur Elancourt, entre 2000 et 2011, ont augmenté de 24,33 %. Autre exemple, comparer les feuilles d'impôts de chaque année et constater que les taux à Elancourt sont les plus élevés parmi les sept communes de la Communauté d'Agglomération. Michel Besseau rappelle, qu'il y a deux ans, il avait fait une proposition de baisse du taux qui a été refusée.

Elancourt est la deuxième ville de la Ville Nouvelle, toujours d'après le site internet de Bercy, où la dette est la plus importante ; Guyancourt ayant la plus faible.

Il insiste sur le fait que la Casqy œuvre beaucoup sur l'ensemble du territoire de la Ville Nouvelle en matière d'implantations économiques.

Thierry MICHEL rappelle que l'endettement de la Casqy est de l'ordre de 400 millions d'euros. La ville d'Elancourt a été à l'initiative du pacte financier en vigueur et a proposé un aménagement pour que la dette de la Casqy baisse.

Jean-Michel FOURGOUS tient à rappeler que l'équipe municipale maîtrise un chiffre de 3,5 % d'augmentation sur les impôts alors qu'il est de 23 % au niveau national. Il aurait aimé que Michel Besseau remarque cet effort exceptionnel de 20 points d'écart.

Gérald FAVIER, pour répondre à Michel BESSEAU sur l'environnement économique, rappelle les propos tenus par « la Gauche » pendant la campagne électorale, les promesses faites et non tenues par rapport à « la Droite » qui ne s'est pas aventurée sur ces mêmes bases.

Il souligne, qu'au sujet des impôts, ce sont les taux qui sont restés stables. Quant à l'action de la Casqy, qui est néanmoins devenue plus équitable, il précise qu'Elancourt possède, sur son territoire, des entreprises très importantes qui contribuent à enrichir la Communauté d'Agglomération ; il est donc normal de bénéficier de ce rapport.

Jacques MICHELET relève que les orientations présentées sont fidèles aux orientations précédentes. Il préfère une politique de relance de la consommation qui réponde aux besoins des citoyens. Ces orientations représentent l'application de la théorie économique libérale qui

favorise le taux de profit et fait payer les plus faibles. Cette politique consiste à valider la politique inflationniste au niveau de la France et de l'Europe qui implique le constat des crises grecques et espagnoles. Il a constaté qu'il y avait une limitation des budgets destinés aux associations donc aux besoins populaires en général. Cette politique qui consiste à faire baisser les revenus et les moyens de consommation est une politique qui approfondit les déséquilibres économiques, les situations les plus difficiles et qui augmente les budgets sociaux.

Il évoque les taux que les banques pratiquent pour prêter aux Etats et préconise qu'un contrôle citoyen soit effectué sur ce système financier français pour redonner ce pouvoir financier aux citoyens et à leurs représentants.

Jean-Michel FOURGOUS, trouvant les propos de Jacques Michelet idéologiques et archaïques, rappelle que la France dépense près de 1000 milliards d'Euros pour le domaine social. Il donne un exemple d'action sociale sur Elancourt qu'est l'effort fait sur le prix des repas dans les écoles.

Michel BESSEAU invite les Elancourtois à faire le calcul avec leur quotient familial et comparer par rapport aux autres villes de la Communauté d'Agglomération ; ils constateront des différences.

Jean-Michel FOURGOUS rappelle que le prestataire choisi sur Elancourt est le mieux en terme de qualité, qu'en matière d'encadrement, les écoles disposent d'une Atsem par classe et qu'un effort important est fait pour la lutte contre l'échec scolaire.

Michel BESSEAU pose la question de savoir comment une agence de notation donne une perspective positive au vu du tableau noir qui est présenté.

Jean-Michel FOURGOUS espère que la France gardera son triple A, malgré la dette :

Les 35 Heures représentent 20 milliards par an.

La retraite à 60 ans représente 25 milliards par an

1 million de fonctionnaires en plus

Tout ceci cumulé représente 500 milliards sur 5 ans alors que sous le gouvernement de droite il n'y avait qu'une dette de 100 milliards.

Michel BESSEAU précise que ce gouvernement de gauche emprunte à des taux moins élevés que pendant le gouvernement de droite.

Thierry MICHEL apporte des précisions sur les taux en baisse qui étaient, en début d'année 2012, à 3,18 % et sont maintenant à 1,96 %. C'est ce que l'on appelle « la fuite vers la qualité ». Les investisseurs veulent placer leur argent là où on espère qu'il y a encore des possibilités (Grèce, Espagne, Italie, Irlande). Suite aux propos de Jacques Michelet, il précise que la consommation est basée sur l'argent gagné et emprunté.

Ce que refuse Jacques MICHELET qui estime que la consommation est la réponse aux besoins des gens. Au niveau national, le parti communiste n'est pas toujours en accord avec les orientations prises par le gouvernement, mais en discutant, des accords sont trouvés pour prendre en compte les besoins.

Thierry MICHEL renchérit en affirmant que l'Etat n'est plus en mesure d'accompagner les Français dans la consommation. La dette française a progressé de 500 milliards, si ce choix n'avait pas été fait, la France serait en dépression, le nombre de chômeurs serait plus élevé. Monsieur Jospin, à son époque, aurait pu la réduire mais il a continué à la faire progresser alors qu'il y avait une croissance de plus de 3 %. En ce qui concerne la dette souveraine, la Grèce a toujours été en défaut de paiement pour des problèmes d'industrialisation. Aujourd'hui, les partenaires publics et privés abandonnent la dette car la Grèce ne pourra jamais rembourser les 350 milliards qu'elle doit soit au privé, soit à l'Europe. Au sujet des banques, un texte vient d'être voté pour que les banques soient contrôlées par la Banque Centrale Européenne qui est indépendante et dont le Président mène une politique courageuse au niveau monétaire. Il se félicite que la Commune, au travers d'un budget difficile en raison de la réduction de la dotation de l'Etat et des droits de mutations, ait su gérer, au fil des années, au mieux et ainsi garder la possibilité de ne pas impacter les familles les plus en difficulté. Il donne les exemples suivants :

- En restauration scolaire, le prix d'un repas pour les familles les plus défavorisées est de 0.50 € .
- Toutes les classes maternelles de la ville disposent d'une ATSEM alors que la loi ne l'impose pas.
- Un effort financier a été apporté pour équiper toutes les classes en Tableaux Numériques Interactifs et maintenant en tablettes numériques.
- S'ajoutent à cela toutes les actions sociales.

Laurent VERAT indique que la Cour des Comptes, dans un rapport, publie qu'il va falloir travailler, au niveau national, sur la rationalisation, la mutualisation au sein des collectivités locales et des organismes publics. La manne des services publics se tarit ; il y a nécessité à trouver d'autres leviers pour mieux s'organiser.

Gérald FAVIER précise que cette démarche a déjà commencé au sein de la Commune, notamment au niveau du Personnel où les agents qui partent à la retraite ne sont pas remplacés. Leur tâche de travail est réorganisée. Il y a des réformes importantes à mettre en place au niveau national pour éviter les doublons dans les actions menées, en raison du millefeuille que forment les services communaux, intercommunaux, généraux et régionaux. Cette réforme, pour permettre un gain de productivité, imaginée par le gouvernement précédent est supprimée par le gouvernement actuel.

Jean-Michel FOURGOUS convient que le budget de la Commune d'Elancourt dépend de l'activité internationale. Il cite le projet du gouvernement actuel d'enlever la journée de carence alors qu'il faut, au contraire, lutter contre l'absentéisme surtout dans l'administration hospitalière.

Michel BESSEAU pose la question de savoir si, à l'heure actuelle, les finances publiques pouvaient, dès le premier jour d'arrêt de travail, financer la prise en charge des salaires, comme dans 70 % des entreprises privées.

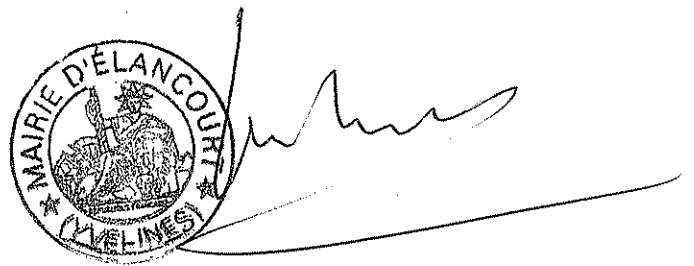
Laurent VERAT pense qu'il faut aligner les politiques publiques aux politiques privées.

Gérald FAVIER estime que 70 % paraît être un pourcentage élevé et précise que, dans le privé, les cadres ne sont pas souvent absents. Pour le personnel de la Commune, l'absentéisme n'est pas abusif.

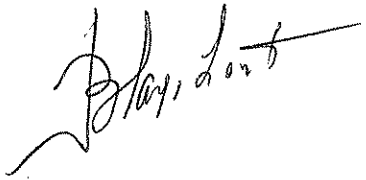
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article Unique : **PREND CONNAISSANCE** de la note de synthèse jointe en annexe, **ENTEND** les informations données par le Maire concernant les grandes orientations qui seront la base du budget primitif 2013 du Budget Principal et **ENGAGE** un débat contradictoire sur le sujet.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

The image shows the official seal of the Municipality of Elancourt, Yvelines. The seal is circular and contains the text "MAIRIE D'ELANCOURT" at the top and "YVELINES" at the bottom, with a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Martine BLANCHOUT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Martine Blanchout".

Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt